

L'acné

Informations importantes



destinées aux patients et patientes sous Liderma[®]

Cette brochure contient des informations très importantes pour vous à propos de votre traitement par Liderma®.

Liderma® est un médicament très actif.

Lisez attentivement l'ensemble de cette brochure. Vous vous poserez certainement des questions au fil de votre lecture. Notez les, votre médecin vous répondra de manière compétente.

Conservez soigneusement cette brochure pendant toute la durée du traitement.

Veuillez aussi lire attentivement toute la notice avant de prendre le médicament. Elle renferme des informations importantes et récentes sur Liderma®.

Le traitement par Liderma® doit s'effectuer sous surveillance médicale.

Médecin (tampon)

Nom du (de la) patient(e) _____

Prénom du (de la) patient(e) _____

Cette brochure est également disponible dans d'autres langues. Adressez-vous à votre médecin qui vous les fournira volontiers.

Instructions générales concernant Liderma[®]

Liderma[®] est un médicament très actif. Une surveillance médicale stricte du traitement est nécessaire et justifiée.

L'effet de Liderma[®] n'intervient qu'après quelques jours voire quelques semaines. Soyez donc patient(e) et poursuivez consciencieusement le traitement selon les instructions de votre médecin.

Vous devez impérativement respecter les instructions suivantes:

- Suivez scrupuleusement la prescription de votre médecin pour prendre votre médicament. Ne modifiez jamais la dose prescrite sans avoir consulté votre médecin.
- Lisez attentivement toute la notice avant de prendre le médicament.
- Si vous êtes allergique à certains aliments ou à certains médicaments, informez-en votre médecin, cela peut être très important.
- Vous avez des questions? Quelque chose n'est pas clair? Votre médecin vous l'expliquera.
- Vous ressentez des effets secondaires? Vous avez eu une sensation désagréable, inattendue ou inhabituelle? Appelez votre médecin pour lui en parler.
- Citez à votre médecin les autres médicaments que vous prenez occasionnellement ou régulièrement, sur ordonnance médicale ou de votre propre chef.
- Liderma[®] est parfois associé à une humeur dépressive et à des troubles psychiques. Consultez immédiatement votre médecin si vous remarquez chez vous une disposition à la tristesse, un manque d'entrain ou des troubles du sommeil, une modification de votre appétit ou de votre poids, des difficultés de concentration ou tout autre changement frappant.

Conservez la notice du médicament, vous voudrez peut-être la relire plus tard.

Voici ce que vous ne devez absolument pas faire:

- Liderma[®] vous a été prescrit personnellement; vous ne devez en aucun cas le donner à une autre personne. Même si cette personne présente les mêmes symptômes de la maladie que vous, ce médicament pourrait lui nuire considérablement.
- La transmission de gélules de Liderma[®] à une femme enceinte ou à une femme en âge de procréer peut entraîner des traumatismes graves chez l'enfant à naître.
- Le don de sang est interdit! Pendant toute la durée du traitement et pendant un mois après la fin du traitement par Liderma[®], vous ne devez pas donner votre sang. Le principe actif de Liderma[®] contenu dans le sang prélevé pourrait entraîner de graves malformations congénitales chez les enfants des femmes enceintes qui recevraient ce sang.

Instructions générale concernant Liderma®

Comment devez-vous utiliser les gélules de Liderma®?

- **Votre médecin détermine le nombre de gélules** que vous devez prendre chaque jour. Conformez-vous rigoureusement à ses prescriptions et ne changez pas la dose qui vous a été prescrite sans le consulter.
Vous avez oublié de prendre une dose de votre médicament? Ne prenez pas le double de gélules la fois suivante mais poursuivez le traitement comme si rien ne s'était passé.
- Les gélules doivent être avalées entières **au cours d'un repas**, avec du liquide.
Les gélules ne **doivent pas être croquées**.
- Liderma® doit être **conservé avec précaution**. Les gélules doivent rester dans leur emballage d'origine et, pour éviter qu'elles ne perdent leur efficacité, elles doivent être protégées de la chaleur, de l'humidité et de la lumière.
- Liderma® doit impérativement être **conservé hors de la portée des enfants** et de toute **personne non autorisée**.
- Les gélules ne doivent plus être utilisées après la **date de péremption** imprimée sur l'emballage.
- Rapportez à votre pharmacien ou à votre médecin les boîtes de Liderma® entamées que vous n'utilisez plus pour votre traitement, afin qu'elles soient détruites de façon conforme. Vous ne devez en aucun cas conserver une boîte entamée dans votre armoire à pharmacie ni la donner à quelqu'un d'autre.

Si vous avez des questions, veuillez appeler votre médecin.

Voici comment se présentent les gélules de Liderma®:



Liderma® 10 mg



Liderma® 20 mg

L'acné est une maladie de la peau.

L'acné est une maladie de la peau, plus précisément une affection des glandes sébacées qui peut toucher les hommes et les femmes à l'adolescence mais aussi à l'âge adulte. Les hommes souffrent en moyenne de formes d'acné plus sévères que les femmes.

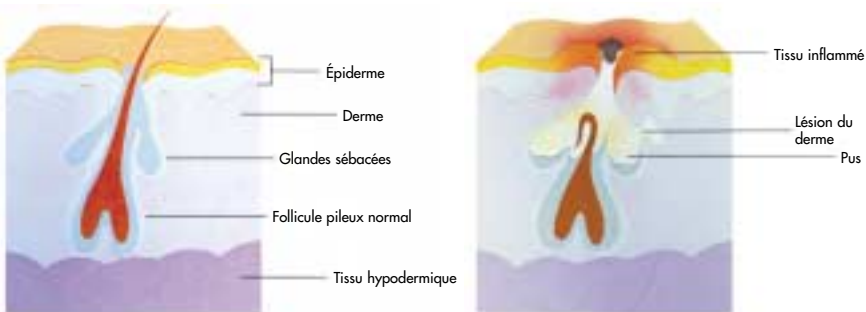
L'acné sévère s'étend généralement sur le visage et souvent également sur le tronc (la poitrine et le dos). Elle se caractérise par des altérations de la peau fortement irritées et parfois purulentes qui laissent habituellement, après guérison, de grandes cicatrices irrégulières.

Comment l'acné se forme-t-elle?

L'acné se forme dans les structures de la peau qui sécrètent une substance grasse: les glandes sébacées. Chaque follicule pileux possède une ou plusieurs de ces glandes. Celles-ci sécrètent une substance huileuse appelée sébum. Le sébum arrive ensuite à la surface de la peau en suivant le follicule pileux.

En cas d'acné, les glandes sébacées, surtout sur le visage, la poitrine et le dos, grossissent et produisent plus de sébum que nécessaire.

En cas d'acné sévère, le sébum s'accumule dans la glande. De plus, le canal pilo-sébacé se gorge de manière excessive de kératine et le sébum se mélange avec les cellules mortes (kératinisées) qui se trouvent à cet endroit. Ce mélange de sébum et de cellules mortes ne peut plus s'écouler librement, il s'accumule et forme un bouchon. Ce bouchon finit par percer la paroi du follicule pileux et forme des grosseurs enflammées et douloureuses (papules, pustules) sous la peau.



L'acné n'est pas provoquée par une mauvaise alimentation, la saleté ou une peau grasse.

Les facteurs qui peuvent aggraver l'acné sont:

- un stress psychique et physique,
- la fatigue,
- des cosmétiques,
- des médicaments (préparations à base d'iode et de brome).

Comment Liderma® agit-il?

Le principe actif de Liderma® est une substance proche de la vitamine A et dont l'effet est semblable à celui de la vitamine A. La vitamine A elle-même est absorbée par le biais de l'alimentation et joue un rôle majeur dans certains processus vitaux tels que la croissance, la reproduction et la vision. La vitamine A est indispensable pour la formation de la peau et son fonctionnement normal. Certains médicaments proches de la vitamine A sont utilisés avec succès pour le traitement externe de l'acné.

Liderma® en gélules n'est administré qu'en cas d'acné sévère. Après quelques semaines, voire quelques mois, Liderma® fait disparaître les papules, pustules et nodules. La peau retrouve son aspect normal. En outre, Liderma® atténue la sécrétion de gras liée à une acné sévère sur la peau et les cheveux.

Liderma®

- atténue la production de sébum,
- ralentit la kératinisation excessive du canal pilo-sébacé,
- réduit la taille des glandes sébacées,
- prévient l'inflammation,
- réduit la colonisation bactérienne (par *Propionibacterium acnes*).

Quand convient-il d'utiliser Liderma®?

Liderma® n'est prescrit qu'en cas **d'acné sévères** et de formes **d'acné qui entraînent la formation de cicatrices**. Ce type d'affections cutanées graves ne répond généralement pas à d'autres traitements.

Liderma® n'est pas indiqué pour le traitement de l'acné moins sévère telle qu'elle survient chez les adolescents à la puberté.

L'acné traitée par Liderma® étant une affection sévère de la peau, son traitement relève d'un spécialiste. Les mesures de précaution impliquées par le traitement exigent une **surveillance médicale** de celui-ci.

Etes-vous en âge de procréer ? Dans ce cas, vous devez décider avec votre médecin si Liderma® peut vous être prescrit.

ATTENTION : Grossesse interdite

Pour les femmes, la contraception est absolument indispensable, incontournable.

Liderma® est tératogène, c'est-à-dire nuisible à l'embryon/au fœtus. Si vous êtes enceinte, Liderma® peut provoquer **les plus graves malformations chez votre futur enfant**. De même, le risque de fausse couche est accru.

L'importance de la dose et la durée du traitement n'influencent pas ce phénomène. En d'autres termes, même la prise de faibles doses pendant une période très brève peut entraîner de graves malformations chez l'enfant à naître.

Vous devez par conséquent respecter strictement les instructions suivantes:

- Vous ne devez pas prendre Liderma® si vous êtes enceinte ou si vous voulez le devenir durant le traitement.
- Dans les 11 jours précédant la première prise de Liderma®, vous devez procéder à un test de grossesse (prélèvement de sang ou d'urine) qui atteste que vous n'êtes pas enceinte avant que vous ne commenciez à prendre le médicament. Votre médecin peut exiger des tests de grossesse supplémentaires au cours du traitement par Liderma®.
- Vous devez attendre le 2^{ème} ou le 3^{ème} jour de vos règles pour commencer à prendre Liderma®.
- Vous devez utiliser une contraception efficace et ininterrompue:
 - pendant au moins un mois avant le traitement,
 - pendant le traitement
 - et pendant le mois suivant la fin du traitement.

ATTENTION: Grossesse interdite

La contraception est absolument indispensable chez la femme.

Voici ce que toute femme doit faire:

- Renseignez-vous auprès de votre médecin sur la méthode de contraception la mieux adaptée à votre cas. Lisez également l'ensemble de la brochure intitulée «**Informations importantes relatives à la contraception des patientes**» qui vous a été remise en même temps que cette brochure d'information.
- Commencez une méthode contraceptive efficace au moins un mois avant le traitement par Liderma® et poursuivez-la sans interruption jusqu'à un mois après la fin du traitement Liderma®.
- En outre, il est recommandé d'associer deux méthodes de contraception efficaces. Parlez-en avec votre médecin.
- **Utilisez toujours une contraception fiable**, même si vous croyez que vous ne pouvez pas tomber enceinte (excepté après une ablation chirurgicale de l'utérus).
- Les **méthodes contraceptives**, même efficaces, **sont faillibles**. Par conséquent, vous devriez toujours appliquer deux méthodes contraceptives. Arrêtez immédiatement le traitement par Liderma® si vous constatez que vous êtes tombée enceinte ou si vos règles se font attendre de manière inattendue.
Contactez immédiatement votre médecin pour vérifier si une poursuite de la grossesse est vraiment indiquée.
- **Toute grossesse est interdite sous Liderma®!**

Pilule anticonceptionnelle et mini-pilule

L'effet contraceptif de préparations à base de progestatifs faiblement dosés (appelées «mini-pilules») peut être gêné par Liderma®. Par conséquent, il est conseillé de ne pas utiliser de préparations contenant uniquement un progestatif (contraceptifs sans composante œstrogène) pour la contraception.

Avant le début du traitement

Avant le début et pendant le traitement par Liderma®, des **analyses de sang** sont nécessaires. Elles permettent de déterminer comment votre organisme réagit à Liderma®.

Liderma® ne doit **pas être administré** à des patients **souffrant des maladies** suivantes:

- troubles hépatiques graves
- taux de lipides élevés dans le sang
- hypersensibilité à l'un des composants de Liderma®
- diabète patent.

Dites à votre médecin si **vous ou un membre de votre famille** souffrez ou avez souffert de l'une des maladies suivantes:

- Diabète
- Maladies du foie
- Affections cardiaques
- Dépressions

Liderma® est très proche de la vitamine A. **Renoncez à l'utilisation de préparations vitaminées ou de fortifiants contenant de la vitamine A.** La vitamine A peut renforcer quelques-uns des effets secondaires éventuels de Liderma. Si vous souhaitez prendre des vitamines ou un fortifiant, parlez-en à votre médecin.

Prenez-vous d'autres médicaments ?

Citez à votre médecin les autres médicaments que vous prenez occasionnellement ou régulièrement, sur ordonnance médicale ou de votre propre chef.

Attention: grossesse interdite

Avant de commencer le traitement par Liderma®, vous devez en parler longuement avec votre médecin. De même, vous devez signer le **consentement éclairé destiné aux patientes** (joint - en annexe).

Quand pouvez-vous commencer le traitement par Liderma®?

- Si vous êtes certaine que vous n'êtes **pas enceinte**.
- Si vous avez commencé une **contraception efficace un mois avant le début** du traitement.
- Si vous avez procédé à un **test de grossesse** qui prouve que vous n'êtes pas enceinte dans les 11 jours qui précèdent la première prise de Liderma®.
- Si vous avez attendu **le 2^{ème} ou le 3^{ème} jour** de votre **prochain cycle menstruel**.

Vous ne devez en aucun cas commencer le traitement par Liderma® si vous ne pouvez pas exclure que vous êtes enceinte. Les mères allaitantes ne doivent pas prendre Liderma®.

Pendant le traitement

- Liderma® vous est **prescrit personnellement**. Les raisons qui motivent la prescription de ce médicament peuvent être tout à fait différentes d'un patient à l'autre. Par conséquent, vous ne devez en aucun cas donner Liderma® à quelqu'un d'autre.
- **Un dosage personnalisé**
Le nombre de gélules que vous devez prendre a été fixé spécialement pour vous. Tenez-vous en impérativement à la dose prescrite par votre médecin.
- Au cours du traitement, votre médecin pourra modifier la dose qui vous a été prescrite. Respectez la nouvelle prescription.
- **Si vous avez des questions, n'hésitez pas à appeler votre médecin.**

Mode d'administration

- Avalez les gélules de Liderma® avec un liquide **pendant un repas**. Vous ne devez **pas croquer** les gélules.
- Vous avez **oublié de prendre une dose?** Ne prenez pas le double de gélules la fois suivante mais poursuivez le traitement comme si rien ne s'était passé.

Conservation de Liderma®

- Liderma® doit être **conservé avec précaution**. Les gélules doivent rester dans leur emballage d'origine et, pour éviter qu'elles ne perdent leur efficacité, elles doivent être **protégées de la chaleur et de la lumière**. Ne laissez pas votre médicament au soleil ou sur le rebord de la fenêtre au dessus d'un radiateur.
- Liderma® doit **impérativement être conservé hors de la portée des enfants** et de **toute personne non autorisée**.
- Les gélules ne doivent plus être utilisées après la **date de péremption** imprimée sur l'emballage.

Attention: Grossesse interdite

Vous devez poursuivre une **méthode contraceptive** efficace **pendant la durée du traitement** par Liderma®. Il est recommandé de se rendre à des **visites de contrôle régulières** et de procéder à de nouveaux **tests de grossesse** selon les prescriptions du médecin.

Si vos **règles se font attendre de manière inattendue**, **arrêtez immédiatement** de prendre Liderma® et **prévenez aussitôt** votre médecin.

Effets secondaires

Quels sont les **effets secondaires** possibles de Liderma®?

Au début du traitement en particulier, le médicament entraîne fréquemment une sécheresse éventuellement prononcée des lèvres, de la bouche et du nez ainsi que des rougeurs au niveau du visage et des yeux. La sensation d'avoir «les yeux secs» peut subsister pendant des mois après l'arrêt du traitement. Dans certains cas rares, le médicament peut entraîner une réaction accrue au soleil. En outre, il peut entraîner des démangeaisons et une transpiration accrue. Votre médecin vous indiquera comment vous pouvez atténuer ces effets indésirables; ces effets secondaires sont sans danger et disparaissent si vous suivez les mesures recommandées par votre médecin.

Au début du traitement, on observe parfois une aggravation passagère de l'acné. Il s'agit d'un phénomène normal qui ne doit pas vous amener à modifier à votre guise la dose qui vous a été prescrite.

Au cours du traitement, une chute des cheveux d'une intensité variable peut apparaître. Cet effet indésirable ne doit pas vous inquiéter outre mesure car, dans la plupart des cas, les cheveux repousseront normalement au cours des quelques mois qui suivent l'arrêt du traitement. Dans certains cas rares, les cheveux n'avaient pas encore repoussé même après une plus longue période suivant le traitement.

Dans certains cas, le traitement par Liderma® a été associé à une capacité visuelle réduite de nuit. Il est donc recommandé de faire particulièrement attention si vous devez conduire ou faire fonctionner une machine de nuit.

Avertissez votre médecin le plus vite possible si l'un des symptômes suivants apparaît:

- maux de têtes inhabituellement forts ou persistants,
- troubles de la vue,
- douleurs musculaires ou articulaires,
- nausées,
- maux d'estomacs très douloureux,
- saignements au niveau de l'anus,
- diarrhée,
- teinte jaune de la peau ou des yeux et/ou
- coloration foncée de l'urine;

ces symptômes exigent une adaptation de votre traitement. Dans certains cas isolés, des symptômes de type asthmatique (détresse respiratoire) ont été observés.

Liderma® a été associé à des tendances dépressives avec le risque d'avoir des pensées suicidaires, de faire des tentatives de suicide et de passer effectivement à l'acte. Le mécanisme susceptible d'expliquer ces effets secondaires n'est pas connu. Prévenez immédiatement votre médecin si vous vous sentez triste ou si vous souffrez de troubles du sommeil.

Effets secondaires

Certains **effets secondaires graves** peuvent apparaître pendant le traitement par Liderma®. **Cessez alors de prendre le médicament et avertissez immédiatement votre médecin.**

- Maux de tête accompagnés de nausées, de vomissements et d'une vision floue.
- Maux d'estomac très douloureux, diarrhée et saignements au niveau de l'anus.
- Teinte jaune de la peau et des yeux et/ou coloration foncée de l'urine.
- Des cas rares d'états dépressifs (tristesse profonde, manque d'entrain, troubles du sommeil) au cours de traitements par Liderma®, avec le risque d'avoir des pensées suicidaires, de faire des tentatives de suicides et de passer effectivement à l'acte ainsi que de troubles psychiques ont été rapportés.

En cas de doutes, vous devez absolument consulter votre médecin. Il vous orientera, si nécessaire, vers un spécialiste pour une mise au point et une thérapie adaptées.

Liderma® a été associé à des tendances dépressives, avec le risque d'avoir des pensées suicidaires, de faire des tentatives de suicide et de passer effectivement à l'acte, et à des troubles psychiques.

Consultez immédiatement votre médecin si vous remarquez chez vous une disposition à la tristesse, un manque d'entrain ou des troubles du sommeil, des difficultés de concentration ou tout autre changement frappant.

Votre médecin vous posera des questions à ce sujet au cours de votre traitement par Liderma®.

Attention: Grossesse interdite

Vous devez poursuivre une **méthode contraceptive** efficace **pendant la durée du traitement** par Liderma®. Il est recommandé de se rendre à des **visites de contrôle régulières** et de procéder à de nouveaux tests de grossesse selon les prescriptions du médecin.

Si vos **règles se font attendre de manière inattendue, arrêtez immédiatement** de prendre Liderma® et **prévenez aussitôt** votre médecin.

Après le traitement

Comme la plupart des patients et patientes qui ont pris Liderma®, vous remarquerez que **l'aspect de votre peau continuera de s'améliorer** même après la fin du traitement.

La plupart des **effets secondaires s'estompent complètement** quelques jours (voire quelques semaines) après la fin du traitement par Liderma®. Si vous constatez encore des effets secondaires après ce laps de temps, veuillez prendre contact avec votre médecin.

Chez certains patients, un **deuxième cycle de traitement** est nécessaire pour obtenir le résultat souhaité. Si ce devait être le cas pour vous, le deuxième traitement commencerait 8 semaines après le premier cycle de traitement.

Vous avez terminé votre traitement par Liderma® selon les directives de votre médecin. S'il vous reste des **gélules inutilisées**, rappelez-les à votre pharmacien ou à votre médecin pour qu'elles soient éliminées.

Vous ne devez en aucun cas conserver une boîte entamée dans votre armoire à pharmacie ni la donner à quelqu'un d'autre.

Le don de sang est interdit: jusqu'à ce qu'un mois se soit écoulé après la fin du traitement, vous ne pouvez pas donner votre sang.

Attention: Grossesse interdite

Vous devez impérativement poursuivre votre contraception sans interruption encore un mois après la fin du traitement par Liderma®.

Consentement éclairé

(Exemplaire destiné à la patiente)

Le traitement par Liderma® prévu à mon intention m'a été personnellement expliqué en détail par mon médecin. Parmi les informations qui m'ont été données, j'ai particulièrement pris acte des points suivants:

1. Je sais que je ne dois pas prendre Liderma® si je suis enceinte ou si j'avais envie de l'être pendant la durée du traitement. De même, je ne dois pas prendre Liderma® si j'allaite mon enfant.
2. Je ne suis pas enceinte et je n'allaité pas actuellement.
De même, je ne prévois pas de tomber enceinte pendant le traitement par Liderma®, ni pendant le mois qui suit la fin du traitement.
3. J'ai bien conscience que des malformations graves sont apparues chez les enfants dont la mère avait absorbé de l'isotrétinoïne (le principe actif de Liderma®) pendant leur grossesse.
Mon médecin m'a avertie que mon futur enfant encourt un très gros risque d'avoir de graves traumatismes et malformations si je suis ou tombe enceinte pendant le traitement par Liderma®.
4. Mon médecin m'a expliqué que je dois utiliser une méthode contraceptive sans interruption
– pendant au moins un mois avant de commencer le traitement,
– pendant toute la durée du traitement
– et pendant le mois qui suit le traitement par Liderma®.
Par mesure de précaution, il est conseillé d'associer deux méthodes contraceptives fiables différentes.
5. Je sais que je dois procéder à un test de grossesse, à l'aide d'un prélèvement de sang ou d'urine, dans les 11 jours qui précèdent le traitement par Liderma®, afin d'attester que je ne suis pas enceinte. Je sais également que je dois attendre le 2^{ème} ou le 3^{ème} jour du cycle menstruel suivant avant de commencer à prendre Liderma®.
6. J'ai tout à fait conscience des risques liés à un échec de la méthode contraceptive choisie et mon médecin me l'a fait remarquer.
7. Je sais que je dois arrêter de prendre Liderma® et contacter immédiatement mon médecin si:
– mes règles se font attendre de manière inhabituelle,
– je tombe enceinte pendant le traitement par Liderma®,
– je tombe enceinte pendant le mois qui suit l'arrêt du traitement par Liderma®.
8. Si je tombais enceinte, je sais que je dois parler avec mon médecin pour savoir si la poursuite de la grossesse est conseillée.
9. Je sais que je dois lire attentivement la brochure destinée aux patients sur Liderma® que m'a remis mon médecin. Je l'ai fait et j'ai discuté de toutes les questions que j'ai pu me poser avec mon médecin.
10. En signant ce document, je confirme que tous les points ci-dessus m'ont été expliqués et ont été explicitement portés à ma connaissance par mon médecin. J'ai pleinement conscience des risques d'une grossesse survenant pendant le traitement par Liderma® et pendant le mois qui suit la fin de ce traitement.

Lieu/date _____ Nom _____ Prénom _____

Date de naissance _____ Signature _____
(signature du représentant légal pour les mineurs)

Consentement éclairé

(Exemplaire destiné au médecin)

Le traitement par Liderma® prévu à mon intention m'a été personnellement expliqué en détail par mon médecin. Parmi les informations qui m'ont été données, j'ai particulièrement pris acte des points suivants:

1. Je sais que je ne dois pas prendre Liderma® si je suis enceinte ou si j'avais envie de l'être pendant la durée du traitement. De même, je ne dois pas prendre Liderma® si j'allaite mon enfant.
2. Je ne suis pas enceinte et je n'allait pas actuellement.
De même, je ne prévois pas de tomber enceinte pendant le traitement par Liderma®, ni pendant le mois qui suit la fin du traitement.
3. J'ai bien conscience que des malformations graves sont apparues chez les enfants dont la mère avait absorbé de l'isotrétinoïne (le principe actif de Liderma®) pendant leur grossesse.
Mon médecin m'a avertie que mon futur enfant encourt un très gros risque d'avoir de graves traumatismes et malformations si je suis ou tombe enceinte pendant le traitement par Liderma®.
4. Mon médecin m'a expliqué que je dois utiliser une méthode contraceptive sans interruption
– pendant au moins un mois avant de commencer le traitement,
– pendant toute la durée du traitement
– et pendant le mois qui suit le traitement par Liderma®.
Par mesure de précaution, il est conseillé d'associer deux méthodes contraceptives fiables différentes.
5. Je sais que je dois procéder à un test de grossesse, à l'aide d'un prélèvement de sang ou d'urine, dans les 11 jours qui précèdent le traitement par Liderma®, afin d'attester que je ne suis pas enceinte. Je sais également que je dois attendre le 2^{ème} ou le 3^{ème} jour du cycle menstruel suivant avant de commencer à prendre Liderma®.
6. J'ai tout à fait conscience des risques liés à un échec de la méthode contraceptive choisie et mon médecin me l'a fait remarquer.
7. Je sais que je dois arrêter de prendre Liderma® et contacter immédiatement mon médecin si:
– mes règles se font attendre de manière inhabituelle,
– je tombe enceinte pendant le traitement par Liderma®,
– je tombe enceinte pendant le mois qui suit l'arrêt du traitement par Liderma®.
8. Si jamais je tombais enceinte, je sais que je dois parler avec mon médecin pour savoir si la poursuite de la grossesse est conseillée.
9. Je sais que je dois lire attentivement la brochure destinée aux patients sur Liderma® que m'a remis mon médecin. Je l'ai fait et j'ai discuté de toutes les questions que j'ai pu me poser avec mon médecin.
10. En signant ce document, je confirme que tous les points ci-dessus m'ont été expliqués et ont été explicitement portés à ma connaissance par mon médecin. J'ai pleinement conscience des risques d'une grossesse survenant pendant le traitement par Liderma® et pendant le mois qui suit la fin de ce traitement.

Lieu/date _____ Nom _____ Prénom _____

Date de naissance _____ Signature _____
(signature du représentant légal pour les mineurs)

Medika SA
Industriestrasse 121
CH-4147 Aesch
Téléphone +41 (0)61/756 97 50
Fax +41 (0)61/756 97 55
www.medika.ch
adm@medika.ch

**MEDIKA**